

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Equipements des E.P.L.E.	332

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L 421-17, L 214-6, et D.211-14,
- VU** l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021, donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la convention type approuvée par délibération de la Commission permanente en date du 25 février 2022,
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25 février 2022 relative à l'acquisition d'une presse plieuse hydraulique pour la formation du CAP RICS (LPO SADI CARNOT - JEAN BERTIN - SAUMUR) ;
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25 février 2022 relative à l'acquisition d'un véhicule polyvalent (LPO SADI CARNOT - JEAN BERTIN - SAUMUR) ;
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 8 juillet 2022 relative à l'acquisition d'un microtracteur / tondeuse autoportée (LP ALBERT CHASSAGNE - PAIMBOEUF) ;
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 21 mai 2021 relative à l'acquisition de matériels de laboratoire pour l'enseignement des sciences physiques (LG Duplessis Mornay - 49),
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 21 mai 2021 relative à l'acquisition d'équipement pour l'aménagement des plateaux de biotechnologie (LP Brossaud Blancho - 44),
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 21 mai 2021 relative à l'acquisition à l'acquisition d'une presse plieuse (LP Robert Buron - 53)

- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 21 mai 2021 relative à l'acquisition d'équipements pour le DN MADE - Arts appliqués (LG Gabriel Guist'hau - 44),
- VU** la convention modificative approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 6 mai 2022 relative à l'acquisition d'un ensemble de réalité virtuelle pour les formations BAC PRO MELEC et SN (LP Monge la Chauvinière - 44),
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 21 mai 2021 relative à l'acquisition de 2 véhicules pour la filière auto-école (bac pro conduite routière) (LPO Rosa Parks - 85),
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 8 juillet 2022 relative à l'acquisition d'armoires métalliques pour atelier (LP Maritime Cassard - 44),
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 21 mai 2021 relative à la mise à niveau des équipements audiovisuel (LPO Leonard de Vinci - 85)
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 septembre 2021 relative à l'acquisition d'un véhicule utilitaire (LPO Joachim du Bellay - 49)
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 septembre 2021 relative à l'acquisition d'un véhicule 4/5 place polyvalent (LGTA Luçon Pétré - 85)
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- CONSIDERANT** la demande des lycées (Guist'hau 44, Brossaud Blancho 44, Robert Buron 53, Monge la Chauvinière 44, Rosa Parks 85, Leonard de Vinci 85, Joachim du Bellay 49 et Luçon Pétré 85) portant sur l'actualisation de la date de fin d'exécution du projet des conventions initiales, afin de prendre en compte les dépenses inhérentes au projet pédagogique au regard des difficultés d'approvisionnement des matériaux et d'organisation.
- CONSIDERANT** la demande du lycée (Duplessis Mornay 49) portant sur l'actualisation de la date de début d'exécution du projet pour prendre en compte les dépenses inhérentes au projet pédagogique et régulariser une réalisation trop anticipée des commandes de matériels par rapport aux dates initiales de la convention.
- CONSIDERANT** la demande du lycée (Maritime Cassard 44) portant sur la modification de l'objet de la convention initiale, pour prendre en compte les besoins actuels des agents régionaux.
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'ANNULER

l'affectation d'autorisation de programme pour un montant total de 20 762 € (n° 22I01197) votée par délibération de la Commission permanente du 25 février 2022, pour la prise en charge des dépenses d'acquisition d'une presse plieuse hydraulique pour la formation du CAP RICS (LPO SADI CARNOT - JEAN BERTIN - SAUMUR) ;

D'ANNULER

l'affectation d'autorisation de programme pour un montant total de 6 000 € (n° 22I01229) votée par délibération de la Commission permanente du 25 février 2022, pour la prise en charge des dépenses d'acquisition d'un véhicule polyvalent (LPO SADI CARNOT - JEAN BERTIN - SAUMUR) ;

D'ANNULER

l'affectation d'autorisation de programme pour un montant total de 13 430 € (n° 22I06924) votée par délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2022, pour la prise en charge des dépenses d'acquisition d'un microtracteur / tondeuse autoportée (LP ALBERT CHASSAGNE - PAIMBOEUF) ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 40 192 €, pour l'opération en gestion de convention d'affectation de crédits « Acquisition d'un véhicule pédagogique pour l'enseignement de la conduite routière - Lycée professionnel Jean Rondeau à Saint Calais (72) (dossier référence 2022_10947) ».

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'affectation de crédits « Acquisition d'un véhicule pédagogique pour l'enseignement de la conduite routière - Lycée professionnel Jean Rondeau à Saint Calais (72) (dossier référence 2022_10947) », conformément à la convention type approuvée par délibération de la Commission permanente du 25 février 2022.

D'APPROUVER

l'avenant figurant en annexe n°1 de la convention initiale « LP MARITIME CASSARD (n°2022_07551) : acquisition d'armoires métalliques pour atelier » afin de modifier l'objet pour prendre en compte les besoins actuels des agents régionaux ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

D'APPROUVER

l'avenant figurant en annexe n°1 de la convention initiale « LGTA LUCON PETRE (n°2021_10806) : acquisition d'un véhicule 4/5 places polyvalent » afin d'actualiser la date de fin d'exécution du projet pour prendre en compte les dépenses inhérentes au projet pédagogique au regard des circonstances exceptionnelles liées à la désorganisation issue de la crise sanitaire et du contexte économique mondial ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

D'APPROUVER

la convention modificative figurant en annexe n°2 de la convention initiale « DUPLESSIS MORNAY (n° 2021_05472) : acquisition de matériels de laboratoire pour l'enseignement des

sciences physiques », afin d'actualiser la date de début d'exécution du projet pour prendre en compte les dépenses inhérentes au projet pédagogique et régulariser une réalisation trop anticipée des commandes de matériels ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'APPROUVER

les conventions modificatives figurant en annexe n°2, afin d'actualiser la date de fin d'exécution du projet pour prendre en compte les dépenses inhérentes au projet pédagogique au regard des circonstances exceptionnelles liées à la désorganisation issue de la crise sanitaire et du contexte économique mondial, des conventions initiales suivantes :

- GUIST'HAU (n° 2021_05680) : acquisition d'équipements pour le DN MADE - Arts appliqués
- BROSSAUD BLANCHO (n° 2021_05620) : acquisition d'équipement pour l'aménagement des plateaux de biotechnologie
- ROBERT BURON (n° 2021_05555) : acquisition d'une presse plieuse
- MONGE LA CHAUVINIERE (n° 2020_10175_00) : acquisition d'un ensemble de réalité virtuelle pour les formations BAC PRO MELEC et SN
- ROSA PARKS (n° 2021_05745) : acquisition de 2 véhicules pour la filière auto-école (bac pro conduite routière)
- LEONARD DE VINCI (n° 2021_05916) : mise à niveau des équipements audiovisuels
- JOACHIM DU BELLAY (n° 2021_10805) : acquisition d'un véhicule utilitaire

D'AUTORISER

la Présidente à les signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 22/11/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs